

Le nouveau paysage des OPCA

Le paysage des OPCA s'est restructuré. La loi impose aux organismes collecteurs un montant de collecte plus important que par le passé et le développement de services de proximité auprès des entreprises. 20 nouveaux OPCA remplacent ainsi depuis le 1^{er} janvier 2012 les 42 qui ont existé jusqu'à fin 2011.

La réforme des OPCA

La réforme des OPCA organisée par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a donné lieu à un nouveau paysage d'organismes collecteurs au 1^{er} janvier 2012. Leur nombre passe ainsi de 42 à 20 : 18 organismes nationaux professionnels, 2 OPCA interprofessionnels et interbranches.

Par cette réforme, le législateur souhaite développer une efficacité de services notamment auprès des TPE-PME et des salariés des entreprises les plus éloignés de l'accès à la formation.

La réforme doit aussi permettre une meilleure performance de gestion des organismes collecteurs avec notamment la signature de convention d'objectifs et de moyens avec l'État.

Pour être agréés à compter du 1^{er} janvier 2012, l'État impose aux OPCA un seuil de collecte annuel de 100 millions d'euros contre 15 millions auparavant. Pour répondre à cette exigence des Organismes collecteurs ont du se rapprocher ou fusionner avec d'autres. De ce fait, le paysage des organismes collecteurs s'est modifié.

Si **AGEFOS PME** et **OPCALIA** demeurent les deux organismes interprofessionnels, ces derniers se sont agrandis par l'adhésion de branches et secteurs d'activités. Il en est ainsi de la branche des entreprises de propreté qui a adhéré à **OPCALIA** ou encore de la branche du machinisme agricole qui s'est tournée vers **AGEFOS PME**.

Des OPCA de branches comme l'**AFDAS**, **UNIFORMATION** ou l'**OPCA PL** ont également intégré d'autres branches et secteurs d'activités comme la presse écrite pour le premier, Habitat formation pour le deuxième ou l'hospitalisation privée pour le troisième.

Au titre des nouveaux OPCA, la création de l'**OPCA CONSTRUCTION** (cf p. 2) né de la fusion du **FAF SAB**, de l'**OPCA TP** et de l'**OPCA Bâtiment**, de l'**OPCALIM** issu du rapprochement d'**AGEFAFORIA** et d'**OPCA2**, de l'**OPCABAIA** qui réunit l'**OPCA** de la banque et celui des assurances, de l'**OPCA DÉFI**, fusion de **Plastifaf** et de l'**OPCA C2P** ainsi que de l'**OPCA 3+** réunissant **FORMAPAP** et **FORCEMAT**

En revanche, des organismes collecteurs comme **FAFT**, **OPCA TRANSPORTS**, **UNIFAF**, **ANFA** ou **OPCAIM** continuent d'exister sans rapprochement ni fusion.



LES 20 ORGANISMES COLLECTEURS PARITAIRES AGRÉÉS POUR LES CONTRIBUTIONS DUES AU TITRE DU PLAN DE FORMATION ET DE LA PROFESSIONNALISATION

OPCAIM	Organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie
OPCA DEFI	Organisme paritaire collecteur agréé pour le développement de l'emploi et de la formation dans l'industrie
OPCA 3+	Organisme paritaire collecteur des industries de l'ameublement, du bois, des matériaux pour la construction et l'industrie, de l'inter-secteurs des papiers-cartons
OPCALIM	Organisme interbranches des secteurs des industries alimentaires, de la coopération agricole et des services associés
FAFT	Fonds d'assurance formation du travail temporaire
FAFIH	Organisme paritaire collecteur de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs
INTERGROS	Organisme paritaire collecteur agréé des entreprises du commerce de gros et du commerce international
AGEFOS PME	Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises
ANFA	Association nationale pour la formation automobile
AFDAS	Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs
OPCA-PL	Organisme paritaire collecteur des professions libérales
OPCA FAFIEC	Organisme paritaire collecteur des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseil
OPCA TRANSPORTS	Organisme paritaire collecteur du transport
FORCO	Organisme paritaire collecteur des entreprises relevant du secteur du commerce et de la distribution
OPCALIA	Organisme paritaire collecteur
OPCABAIA	Organisme paritaire collecteur interbranches des banques, sociétés et mutuelles d'assurances, des agents généraux d'assurance et des sociétés d'assistance
CONSTRUCTYS	OPCA de la Construction
FAFSEA	Fonds d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles
UNIFORMATION	Organisme paritaire collecteur de l'économie sociale
UNIFAF	Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

Les arrêtés portant agrément des OPCA précisent, pour chacun d'eux, leur champ d'activité et leur couverture territoriale :

Arrêté du 9 nov. 2011 • **Arrêté du 20 sept. 2011** • **Arrêté du 15 déc. 2011**

Retrouver les [coordonnées des OPCA](#) dans l'extranet régional. Celles des interlocuteurs pour la région Franche-Comté seront complétées dans les semaines à venir.

Le nouveau paysage des OPCA



Lysiane Grosjean, Présidente de Constructys Franche-Comté
Jean-Pierre Gry, Vice Président de Constructys Franche-Comté

Réforme des OPCA : Constructys, le nouvel OPCA de la construction témoigne

Constructys est né de la volonté des partenaires sociaux de la branche de la construction de se doter d'un seul organisme collecteur pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics quelle que soit leur taille.

L'OPCA national est représenté en région par des associations délégataires pour être au plus près de l'intérêt des entreprises et des salariés.

Les OPCA du bâtiment et des travaux publics ainsi que le FAFSAB (OPCA des entreprises de moins de 10 salariés du bâtiment) se sont regroupés au sein de Constructys, le nouvel OPCA du secteur de la construction. Indépendamment du montant du seuil de collecte, les partenaires sociaux ont souhaité, dans le cadre de la réforme, que la branche de la construction se dote d'un OPCA unique. La signature à l'unanimité par les organisations patronales et syndicales de l'accord constitutif de Constructys le 29 juin 2010 témoigne de cette volonté.

Pour apporter un service de proximité aux entreprises et aux salariés, l'OPCA de branche national se déploie en région au travers de ses associations paritaires régionales. Chacune des associations fonctionnent avec son propre conseil d'administration. Il en est ainsi pour Constructys Franche-Comté.

Selon Lysiane Grosjean, Présidente de Constructys Franche-Comté, la réforme n'est pas vécue comme une rupture. L'AREF BTP, ancien OPCA du bâtiment pour les entreprises de 10 salariés et plus et des travaux publics déjà présent en Franche-Comté assurait un service de proximité auprès de ses adhérents. L'AREF BTP a toujours bien été identifié comme l'interlocuteur principal des entreprises pour toutes les questions relatives à la formation. Ces dernières années, ses conseillers ont effectué en moyenne 300 visites d'entreprises par an pour 450 établissements adhérents.

Régionaliser l'offre de services pour les entreprises de moins de 10 salariés

Avec la réforme, non seulement la mission de proximité demeure mais elle va se renforcer pour les entreprises de moins de 10 salariés. Pour ces dernières, les relations avec l'OPCA étaient différentes puisque le FAFSAB fonctionnait en interrégion. La régionalisation du service d'information et de conseil va donc se développer. Constructys a fait le choix pour cette mission de s'appuyer sur les organisations professionnelles. Autre priorité pour Constructys, faire bénéficier les entreprises de moins de 10 salariés de la connaissance de l'AREF BTP sur l'offre de formation régionale. Chaque formation financée par l'AREF-BTP a toujours été évaluée auprès des entreprises et des salariés. Néanmoins, au final, l'intérêt d'un seul OPCA, c'est le traitement de tous les dossiers de formation, quelle que soit la taille de l'entreprise, au sein d'une même structure avec des règles de gestion qui lui sont propres. Comme le souligne Jean-Pierre Gry, Vice Président à Constructys, la formation est considérée comme une deuxième chance. Elle profite aux salariés les moins formés et la prise en charge est inversement proportionnelle au niveau d'études du salarié. Ainsi, en moyenne, les deux tiers des formations financées sont destinés aux ouvriers et principalement dans les PME. Prochaine étape dans la mise en place de la réforme, la signature et l'application de la convention d'objectifs et de moyens, qui est en cours de négociation avec l'État.



8 rue de Franche-Comté
Bât C Valparc
25480 École-Valentin
Tél 03 81 47 00 56
www.constructys.fr

Présidente : Lysiane Grosjean (FFB)
Vice présidente :
Jean-Pierre Gry (CFTC)
Trésorier : Alain Martinatto (CFDT)
Secrétaire : Roland Hanesse (FRTP)
Secrétaire général : Emmanuel Ginel